

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SEANCE DU 22 JUILLET 2014

DECISION N° 185 /DGA-PDI/DE

**OBJET : Approbation des documents
d'aménagements forestiers relatifs aux
forêts suivantes :**

- Bébou (St-Benoit, Salazie),
- Plaine des Fougères (Ste-Marie,
Ste-Suzanne, St-André)
- Dioré (St-André),
- Notre-Dame-de-la-Paix (le Tampon),
- Hauts de St-Denis et de la Possession,
- Grand-Bassin (Le Tampon,
l'Entre-Deux).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

VU la demande de Monsieur le Préfet de la Réunion en date du 13 avril 2012,

VU le rapport présenté,

VU l'avis de la Commission Agriculture, Eau et Ruralité en date du 16 juillet 2014,

Sur proposition des services,

Après en avoir délibéré,

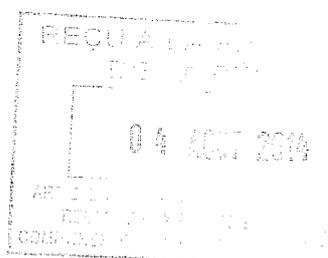
DECIDE

ARTICLE UNIQUE : Les documents d'aménagements forestiers élaborés par l'Office national des forêts pour les forêts dont la liste figure ci-après sont approuvés :

- forêt départemento-domaniale de Bébou (Saint-Benoît, Salazie),
- forêt départemento-domaniale de la Plaine des Fougères (Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André),
- forêt départementale de Dioré (Saint-André),
- forêt départementale de Notre-Dame de la Paix (le Tampon),
- forêt départemento-domaniale des hauts de Saint-Denis et de la Possession,
- forêt départemento-domaniale de Grand-Bassin (Le Tampon, l'Entre-Deux).

La Présidente du Conseil Général,

Nassimah DINDAR



Le Directeur Général Adjoint
Services
Thésén CHANTY